



Syndicat d'Infirmiers Libéraux

11, Chemin d'En Paris - 81500 Saint-Lieux-Lès-Lavaur

Tél. : 06 76 30 84 78

E-mail : [contact@onsil.fr](mailto:contact@onsil.fr)

Monsieur Gérald Darmanin  
Garde des Sceaux, ministre de la Justice.  
Ministère de la Justice  
13, place Vendôme  
75042 Paris cedex 01

*Objet : Violences envers les infirmiers libéraux – demande de renforcement de la réponse pénale et de protection des soignants*

Thiron Gardais, le 11 juin 2026

Monsieur le Ministre,

L'Organisation Nationale des Syndicats d'Infirmiers Libéraux (Onsil) souhaite attirer votre attention sur la multiplication des violences auxquelles sont confrontés les infirmiers et infirmières libéraux dans l'exercice quotidien de leur profession.

Ces violences prennent des formes diverses : agressions verbales, menaces, intimidations, outrages, violences psychologiques, violences sexistes ou sexuelles, mais également violences numériques à travers des SMS, messages vocaux ou publications particulièrement agressifs. Ces messages peuvent être des amorces d'agression physique par la suite.

Exerçant seuls au domicile des patients, les infirmiers libéraux sont exposés à des situations de tension auxquelles ils doivent souvent faire face sans témoin immédiat et sans protection particulière.

L'Onsil salue les avancées législatives intervenues récemment afin de renforcer la protection des professionnels de santé, notamment dans le cadre de la loi du 9 juillet 2025 portée par le député Philippe Pradal.

Cette évolution constitue un signal important adressé aux soignants. Elle traduit la volonté du législateur de reconnaître la gravité des violences commises à l'encontre des professionnels de santé et de mieux les protéger.

Pour autant, les témoignages qui nous sont régulièrement transmis montrent que de nombreux professionnels continuent de s'interroger sur l'effectivité de la protection dont ils bénéficient lorsqu'ils sont victimes d'agressions.

Certaines victimes renoncent encore à entreprendre des démarches par découragement, par crainte de procédures longues ou parce qu'elles doutent de l'issue de celles-ci. D'autres considèrent que les violences verbales ou numériques qu'elles subissent sont insuffisamment reconnues alors même qu'elles peuvent avoir des conséquences importantes sur leur exercice professionnel et leur santé psychologique.

L'Onsil souhaite donc appeler à la poursuite des efforts engagés afin de renforcer la lisibilité de la réponse pénale apportée aux violences commises contre les soignants.

[www.onsil.fr](http://www.onsil.fr)

Nous sollicitons notamment :

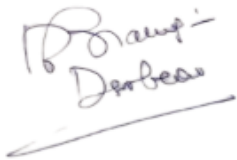
- la poursuite des actions de sensibilisation des parquets et des services d'enquête aux violences commises à l'encontre des professionnels de santé ;
- une meilleure information des victimes concernant leurs droits et les démarches à leur disposition ;
- une attention particulière portée aux violences verbales, aux menaces et aux violences numériques, dont la fréquence apparaît en constante augmentation ;
- une communication renforcée sur les sanctions encourues afin de prévenir les comportements violents envers les soignants.

Les infirmiers libéraux assurent chaque jour une mission essentielle auprès de la population, souvent dans des conditions d'exercice difficiles et isolées. Ils doivent pouvoir accomplir cette mission dans le respect, la sécurité et la confiance.

Nous vous remercions de l'attention portée à cette demande et demeurons à votre disposition pour tout échange sur les réalités rencontrées par les infirmiers libéraux sur le terrain.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Diane Braccagni Desobeau  
Présidente.

A handwritten signature in blue ink, reading "Diane Braccagni Desobeau". The signature is written in a cursive style and is underlined with a single horizontal stroke.